



Table des matières

1	Objectif du document	1
2	Introduction	2
2.1	Administration pilote	2
2.2	Administrations concernées	2
2.2.1	Administration de la nature et des forêts.....	2
2.2.2	Administration des ponts et chaussées	2
2.3	Abréviations	2
3	Découverte d'un cadavre de sanglier	3
3.1	Prise de contact avec le responsable du centre de collecte	3
3.2	Prise en charge du cadavre par les agents forestiers	3
3.3	Actions sur base des résultats d'analyses.....	3
4	Collecte et transport des cadavres	4
4.1	Matériel nécessaire.....	4
4.2	Mode d'emploi pour l'emballage du cadavre.....	4
5	Prélèvement d'échantillons aux fins d'analyse	5
5.1	Matériel nécessaire.....	5
5.2	Mode opératoire.....	5
5.2.1	Echantillon de sang (si possible)	5
5.2.2	Rate (échantillon obligatoire)	6
5.2.3	Etapas suivantes	6
5.2.4	Envoi des échantillons	7
6	Documents associés	8
7	Modifications	8

1 Objectif du document

Cette procédure décrit la gestion des cadavres de sangliers et les prélèvements à effectuer en vue de détecter précocement l'incursion du virus de la peste porcine africaine (PPA) dans la population de sanglier au Grand-duché de Luxembourg.



2 Introduction

2.1 Administration pilote

L'administration pilote est l'ALVA (Administration Luxembourgeoise Vétérinaire et Alimentaire) dont les missions dans ce cadre sont :

- Elaboration de la procédure de gestion des cadavres de sanglier et des prélèvements
- Communication et coordination entre les administrations
- Réalisation des analyses laboratoires

2.2 Administrations concernées

2.2.1 Administration de la nature et des forêts

L'Administration de la nature et des forêts (ANF) intervient pour :

- Approbation de la procédure de gestion des cadavres de sanglier et prélèvement
- Information des PNF's et chasseurs
- Gestion de la liste des centres de collecte (CC) avec les coordonnées des responsables de CC à contacter
- Transmission des instructions aux responsables de CC

2.2.2 Administration des ponts et chaussées

Rôle et missions à définir

2.3 Abréviations

- ANF : Administration de la nature et des forêts
- ALVA : Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire
- CC : Centre de collecte (= peut être un centre de ramassage pour gibier)
- PPA : Peste porcine africaine
- PNF : préposé de la nature et des forêts



3 Découverte d'un cadavre de sanglier

Lors de la découverte d'un cadavre de sanglier, les étapes successives sont :

- Prise de contact avec le responsable du centre de collecte (§ 3.1)
- Prise en charge du cadavre par les agents forestiers (§ 3.2)
- Actions sur base des résultats d'analyses, le cas échéant (§ 3.3)

3.1 Prise de contact avec le responsable du centre de collecte

En cas de découverte d'un cadavre de sanglier, il y a lieu d'en informer le responsable du centre de collecte. La liste actuelle des centres de collecte pour gibier peut être consultée sur <https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/chasse/degats-gibier/centres-de-ramassage-2022-accespublic-.pdf>

3.2 Prise en charge du cadavre par les agents forestiers

Après le signalement, le cadavre est pris en charge par les agents forestiers et transféré au centre de collecte (éventuellement au laboratoire de l'ALVA).

Les informations nécessaires sont consignées à l'aide du formulaire OCR-SA-FOR-600 (Notification de découverte d'un cadavre de sanglier). Ce formulaire complété est à transmettre à l'ALVA (export@alva.etat.lu) et au laboratoire de l'ALVA (reception@alva.etat.lu).

Sur base des critères de risque repris sur ce formulaire de notification :

- Soit le cadavre est écarté pour une collecte RENDAC
- Soit des échantillons sont pris (voir [§ 5.2](#)) et transmis au laboratoire en vue d'analyses. En attendant les résultats, le cadavre est conservé au centre de collecte.

3.3 Actions sur base des résultats d'analyses

Sur base des résultats d'analyses, les actions suivantes sont réalisées :

- Résultats négatifs : Le cadavre est éliminé par RENDAC
- Résultats positifs :
 - Transport du cadavre suivant des modalités définies par un responsable de l'ALVA
 - Désinfection du centre de collecte et réouverture du centre après accord du responsable de l'ALVA



4 Collecte et transport des cadavres

4.1 Matériel nécessaire

L'ALVA met à disposition aux CC des kits avec le matériel nécessaire pour la collecte et le transport des cadavres de sangliers.

Kit « matériel de transport de cadavres » :

- Surbottes (2 paires)
- Gants à usage unique (taille L 2 paires)
- Mode d'emploi pour l'emballage de cadavres et formulaire de notification **OCR-SA-FOR-600**
- Sachet plastique transparent
- Clips plastique fixation rapide (colsons)
- 1 sac poubelle en plastique (cadavre de petite taille) ou une bâche plastique 2x3 m (cadavre de grande taille)

4.2 Mode d'emploi pour l'emballage du cadavre

- Remplir le formulaire de notification (OCR-SA-FOR-600), **envoyer une copie/un scan (pdf)** aux adresses (email) mentionnées sur ce formulaire et le mettre dans le sachet plastique transparent
- Mettre des gants en plastiques à usage unique
- Recouvrir ses chaussures de surbottes
- Déposer le cadavre sur une bâche en plastique suffisamment grande
- Envelopper le cadavre dans le matériel d'emballage en y enfermant les gants et surbottes
- Nouer les bords libres
- Fixer les bords libres à l'aide des clips de fixation (colsons) en y attachant le sachet plastique contenant le formulaire de notification OCR-SA-FOR-600





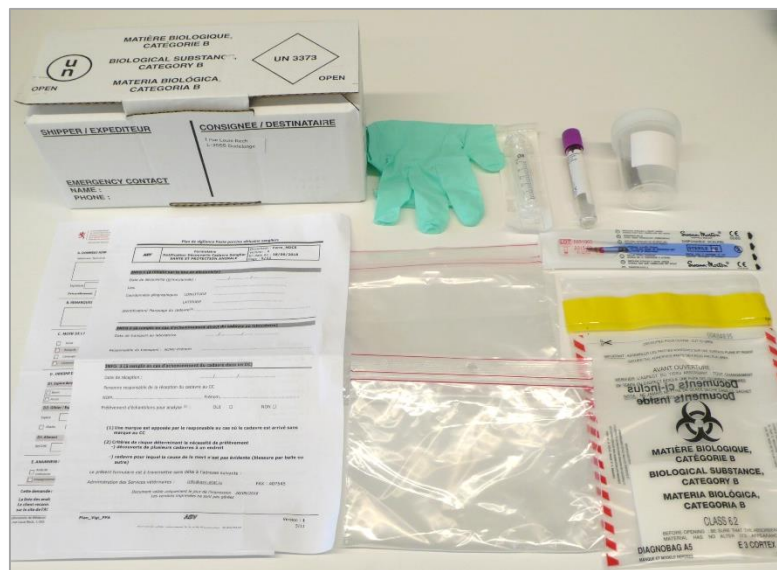
5 Prélèvement d'échantillons aux fins d'analyse

5.1 Matériel nécessaire

L'ALVA met à disposition aux CC des kits avec le matériel nécessaire pour le prélèvement d'échantillons des cadavres de sangliers.

Kit « échantillonnage de cadavres » :

- Gants à usage unique
- Seringue
- Tube EDTA (10 ml)
- Pot en plastique (100 ml)
- Scalpel
- Formulaire de demande d'analyse For_Contrat_Patho
- Sac en plastique pour l'emballage des échantillons avec papier absorbant (Matière biologique de Cat. B)
- Sac en plastique pour l'emballage des gants et de la seringue
- Sac en plastique pour l'emballage des formulaires
- Boite en carton (marquage UN3373)



N.B. : chaque centre de collecte doit disposer d'une boîte d'élimination sécurisée pour objets tranchants et pointus (élimination du scalpel).

5.2 Mode opératoire

Pour les prélèvements, il est préférable d'être à deux personnes (un préleveur et une personne qui reste propre pour aider). Avant tout prélèvement, le tube EDTA et le pot en plastique sont à identifier.

5.2.1 Echantillon de sang (si possible)

Les étapes à suivre sont :

- Ouvrir le bouchon du tube EDTA
- Pré-ouvrir le sachet plastique prévu pour les déchets
- Retirer du sang par les ouvertures du cadavre, p. ex. d'une plaie ou d'autres ouvertures à l'aide d'une seringue



- Remplir un tube EDTA (tube avec un anticoagulant pulvérisé sur les parois, bouchon violet) avec le sang collecté. Bien remplir le tube (au minimum 2 ml) en évitant de contaminer l'extérieur avec du sang
- Fermer le tube et le retourner au minimum 4 fois pour homogénéiser l'échantillon

5.2.2 Rate (échantillon obligatoire)

Les étapes à suivre sont :

- Ouvrir le couvercle du pot
- Ouvrir la cavité abdominale (**côté gauche**) à l'aide d'un scalpel



- Retirer la rate (organe violet foncé)



- Couper la moitié de la rate (au minimum 5*2cm) et la mettre dans le pot en plastique en évitant de toucher le pot

5.2.3 Etapes suivantes

Après la réalisation des prélèvements de sang et de rate, les étapes suivantes sont à suivre :



- Éliminer le scalpel (dans une boîte d'élimination sécurisée pour objets tranchants et pointus)
- Éliminer le matériel à usage unique (mettre les gants avec la seringue et l'emballage dans le sachet en plastique pour déchets)
- Mettre les échantillons dans le sachet en plastique de prélèvement avec le papier absorbant et garder les échantillons à 4°C
- Si possible remplir la demande d'analyse du LMVE et la mettre dans le sachet plastique prévu à cet usage
- Tous les prélèvements et la demande d'analyse doivent rester propres
- Mettre tous les sachets en plastique dans la boîte en carton pour l'envoi au laboratoire de l'ALVA

N.B. Si aucun de ces prélèvements ne peut être pris, veuillez contacter le laboratoire de l'ALVA pour effectuer un autre prélèvement (24 78 25 44).

5.2.4 Envoi des échantillons

Envoyer le matériel le plus vite possible le laboratoire de l'ALVA (adresse : 1, rue Louis Rech, L-3555 Dudelange) selon les conditions de transport de matériel à risques biologiques de **catégorie B (UN 3373)**.



6 Documents associés

- OCR-SA-FOR-600, Notification de découverte d'un cadavre de sanglier
- For_Contrat_Patho, Formulaire de demande d'analyse

7 Modifications

Version	Description	Auteur	Date
1	Création du document	M. Schoetter	14/10/2024